

Membres de la Commission

Président  
de la Commission



Zdzisław Pupa (PiS)

Vice-président  
de la Commission



Michał Wojtczak (PO)



Przemysław Błaszczyk  
(PiS)



Jan Dobrzyński (PiS)



Stanisław Gorczyca (PO)



Ryszard Knosala (PO)



Marek Konopka (PO)



Andrzej Misiołek (PO)



Jan Olech (PO)



Leszek Piechota (PO)



Jadwiga Rotnicka (PO)



Czesław Ryszka (PiS)



Wojciech Skurkiewicz  
(PiS)



Jacek Swakoń (PjN)



Alicja Zajac (PiS)

La Commission a la charge des questions concernant la protection et la création de l'environnement, la protection des ressources naturelles, l'économie de l'eau, la géologie, la sylviculture et l'économie sylvicole, la chasse, l'éducation pro-écologique ainsi que l'atomistique et la protection radiologique, la coopération avec l'étranger dans le domaine de l'écologie et les finances de l'Etat, destinées à la protection de l'environnement.

La Commission de l'environnement, comme les autres commissions du Sénat, examine la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur la loi à la Commission du budget et des finances publiques, qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VIIe législature (2007–2011), la Commission de l'environnement est l'une des 16 commissions permanentes.

La Commission de l'environnement succède aux commissions du Sénat de la II<sup>e</sup> République de Pologne (1922-1939). La chambre haute du parlement d'époque confiait les affaires liées à la protection de l'environnement, à l'agriculture et à l'hygiène publique à la Commission de l'économie sociale, à la Commission agricole et à la Commission de l'administration et de l'autogestion. Après la Seconde Guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions, car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946.

En 1989, le Sénat rétabli constitua la Commission de la protection de l'environnement, présidée par le professeur August Chełkowski, futur Maréchal du Sénat. La Commission de la protection de l'environnement, en tant que commission permanente et indépendante fonctionnait sans interruption jusqu'à 2005, quand le Sénat prit la décision de la fusionner avec la Commission de l'agriculture. En 2008, le Sénat décida de revenir à la solution précédente.

Les travaux de la Commission correspondent au champ des questions relevant avant tout du ministère de l'Environnement et dans une moindre mesure, du ministère de l'Economie et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Aux réunions de la Commission participent souvent, outre les représentants du gouvernement, les représentants des organisations non gouvernementales. La Commission coopère avec des experts indépendants.

### La Commission lors des six premières législatures

#### du Sénat rétabli (1989–2007)

La transformation du régime étatique de l'Etat polonais indépendant influa considérablement, dans les années 90 du XX<sup>e</sup> siècle, sur les orientations principales des initiatives et des travaux législatifs entrepris par la Commission. En 1990, la Diète et le Sénat adoptèrent le document historique « La politique écologique de l'Etat », désignant les principales orientations des travaux législatifs dans le domaine de la protection de l'environnement et de son organisation.

En 2001-2004, pendant la période précédant l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, la Commission menait des travaux particulièrement intenses liés à l'adaptation du droit polonais au droit européen. En plus, elle œuvrait en faveur de l'éducation pro-écologique, patronnait la création des lois importantes, entre autres, sur l'agriculture biologique et la protection des animaux.

La Commission initia le concours national « Boisons la Pologne », organisait des conférences internationales sur le changement climatique, le déficit de l'eau dans le monde et les risques écologiques dans la Mer Baltique.

L'intérêt de la Commission est porté sur les questions importantes pour la société et l'environnement, telles que l'état des installations hydrotechniques, le tracé des autoroutes, l'économie du bois dans les forêts nationales et l'éducation pro-écologique.

### La Commission lors de la VII<sup>e</sup> législature

#### du Sénat (2007–2011)

Après 2007, la Commission de l'environnement examina plusieurs lois et amendements concernant, entre autres, le droit de la protection de l'environnement, le droit de l'eau, le système de gestion des émissions des gaz à effet de serre, l'Inspection de la Protection de l'environnement, l'agriculture biologique. A part les travaux législatifs, la Commission assure le suivi des modifications des lois dans le domaine de l'écologie.

Lors de la législature actuelle, la Commission s'associe activement aux travaux sur les amendements de lois -

loi géologique et minière, loi sur les déchets et loi sur les organismes génétiquement modifiés. En plus, les membres de la Commission ont traité les affaires liées à la réalisation du Programme national du traitement des eaux d'égouts urbains, au commerce des émissions, à la politique pro-écologique de l'Etat, au développement des terrains Natura 2000 et à l'agrandissement du Parc National de Białowieża, le plus ancien complexe forestier naturel en Europe.

### Activité non législative

Depuis le début de son activité, la Commission organise des réunions en dehors du Sénat et effectue des visites dans le terrain, en examinant l'état de la réalisation des mesures dans le domaine de la protection de l'environnement dans les collectivités territoriales. Les visites que la Commission effectua jusqu'à présent concernaient les parcs nationaux, la construction de stations de traitement des eaux d'égouts, la gestion des déchets, la qualité et la recultivation des sols, la protection de la Mer Baltique.

La Commission organise aussi des conférences et des séminaires. Au cours de la VII<sup>e</sup> législature, leur thématique portait sur les changements climatiques, l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les communes, les organismes génétiquement modifiés, l'élimination de l'amiante, la gestion des ressources d'eau et la gestion des déchets. Les membres de la commission ont participé à la 14<sup>e</sup> Conférence sur le climat des parties de la Convention-cadre des Nations unies, organisée à Poznań en 2008, et à la 15<sup>e</sup> Conférence sur le climat à Copenhague en 2009. Ils participent également aux rencontres organisées par les parlements nationaux et le Parlement européen.